

## Information Accompagnement VAE- DEJEPS et DESJEPS

Vous souhaitez entamer une démarche de VAE pour les diplômes de la DRJSCS ? L'accompagnement de la Fédération se fait en individuel. Il est acté par un engagement initial entre le stagiaire, le formateur et la Fédération.

Vous trouverez ci-dessous les informations utiles à votre démarche :

### **Pour la DRDJS** :

- Où trouvez les informations et documents ?

L'information sur les exigences VAE fournie par la DRJSCS se retrouve sur son site internet et le secrétariat chargé du diplôme visé. Le candidat peut accéder à ces informations facilement et en permanence. Chaque personne intéressée peut télécharger les documents disponibles à l'adresse suivante : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/>

La nature des diplômes professionnels de la JS présuppose que cette démarche doit être réalisée en autonomie (sans intermédiaires).

- LES CONDITIONS de recevabilités de l'entrée en VAE pour la DRDJS

12 mois cumulés et 1607 heures d'exercice.

La VAE concerne toute expérience, qu'elle soit réalisée en tant que bénévole, volontaire, salarié ou travailleur indépendant. Les périodes de stages, d'alternance et d'apprentissage peuvent être prises en compte. Cependant le total de ces expériences ne peut excéder 803 heures. Les expériences peuvent avoir été acquises à l'étranger. Il n'est pas possible de justifier d'expérience acquise dans le cadre familial. Toute expérience doit être justifiée pour pouvoir être prise en compte. La démarche VAE est commune à l'ensemble des diplômes Jeunesse et Sports.

- LES MODALITÉS :

La recevabilité est du ressort de la JS :

- 1ère étape : Le candidat télécharge le document « Partie I » : « DEMANDE DE RECEVABILITÉ A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ». Il le remplit et rassemble les pièces justificatives de son expérience (Contrats de travail, attestations, etc.).
- 2ème étape : Le candidat transmet, par voie postale, le dossier rempli, accompagné des pièces justificatives en deux exemplaires à la DRJSCS. Ce dossier est à envoyer à l'adresse suivante : DRJSCS Hauts de France 20 Square Friant – Les 4 chênes, 80039 Amiens Cedex 01. Le candidat peut déposer ce dossier à tout moment.

- 3ème étape : Le Directeur DRJSCS adresse au candidat une NOTIFICATION DE RECEVABILITÉ, ce qui permet de poursuivre la démarche, (cet avis n'a pas de durée limite), ou une NOTIFICATION DE NON-RECEVABILITÉ, dans ce cas, le candidat devra attendre la prochaine année civile de pouvoir déposer une nouvelle demande.

La notification de recevabilité permettra au candidat d'entamer la deuxième partie de la démarche : Le candidat, rédige le dossier « Partie II » dans lequel il décrit et analyse ses expériences en présentant ses compétences en lien avec le diplôme demandé. Une fois ce travail terminé, le candidat envoie le dossier complet (partie I, avis de recevabilité et partie II, expériences) en 3 exemplaires au plus tard 2 mois avant la réunion du jury concerné (Les dates sont fixées dans le calendrier annuel de la JS). Un entretien avec les membres du jury est obligatoire. Il a une durée maximale de 30 minutes et ne porte que sur les écrits du candidat.

#### **Pour la Fédération :**

Une fois la notification de recevabilité obtenue, nous vous invitons à un entretien préalable à l'accompagnement avec le formateur.

Cet entretien vise à vérifier un certain nombre de pré-requis et définir le nombre d'heures nécessaire à l'accompagnement.

A l'issue de cet entretien, un engagement tripartite et la charte déontologique est signée.

Ainsi, le conventionnement avec l'employeur est possible.

A l'issue des séances d'accompagnement, une évaluation du dossier est réalisée. Cette évaluation ne remplace aucunement l'évaluation que réalisera le jury à qui sera présenter le dossier. La responsabilité de la décision de présenter ou pas le dossier fini à la DRJSCS incombe exclusivement au bénéficiaire (candidat). Le formateur-conseiller n'a pas d'autorité pour décider à la place du candidat.

#### **Pour toute demande d'accompagnement :**

Merci d'envoyer un message à : [formation.npdc@centres-sociaux.com](mailto:formation.npdc@centres-sociaux.com)



Lien  
vers le programme  
de formation